



LE HERISSON

Expressions de Faulquinois



Ne pas jeter sur la voie publique.

EDITO : Avec ce nouveau numéro du Hérisson, je souhaite vous informer de ma démission de mes mandats de conseiller municipal et communautaire. Depuis quelques semaines, tout à leur joie de ma démission, les élus de la liste majoritaire ne manquent pas de colporter des rumeurs sur celle-ci, aussi je tiens à vous donner les raisons précises qui ont motivé cette décision.

Élu minoritaire, depuis 2008 vous me suivez et vous savez combien pendant toutes ces années j'ai participé assidument aux affaires de la commune (<https://patrickbonnet.org/> et <http://leherissonexpressionsdefaulquinois.e-monsite.com/>), fidèle à une idéologie démocratique où j'estime que chacun, opposant ou non doit bénéficier de la même considération, doit être informé de la même façon.

Pour cette équipe majoritaire, mes colistiers et moi étions des « tiers extérieurs », pour reprendre leur expression, c'est pourquoi toutes **nos demandes**, pourtant légitimes, **étaient refusées**.

Ma démission est une alerte lancée également auprès des parlementaires, de nombreux élus nationaux, régionaux, départementaux, d'administrations, d'associations (*Plus de 1 500 exemplaires de ma lettre de démission ont été envoyés*) afin qu'ils soient informés **des pratiques faulquinoises**, pratiques que l'on retrouve certainement ailleurs, sauf que les élus faulquinois en usent avec une certaine constance depuis des années. Ailleurs, on doit savoir, **qu'ICI, à FAULQUEMONT**, les élus, pour la plupart de parfaits inconnus des faulquinois, **ne respectent pas la démocratie**, pour eux, l'équipe minoritaire, pourtant élue, n'a pas les mêmes droits qu'eux.

Informé de ma démission, c'est aussi pour montrer à cette équipe majoritaire **née de la fusion de quelques élus de l'ancienne équipe BIANCHIN et d'une nouvelle liste issue de la République en Marche**, chacune en mal de candidats, que leur rôle n'est pas d'être obéissants au point **d'approuver bêtement** les décisions prises par une poignée d'entre eux mais de s'informer, d'agir. Les personnes qui assistent aux débats municipaux s'étonnent de cette véritable chambre d'enregistrement, où la plupart de ses membres ne lèvent la tête de leur téléphone, qu'au moment où la voix de l'orateur dit « **Qui est POUR** ». Ce manque d'implication et de perspicacité cautionnent une méconnaissance des dossiers et surtout des pratiques douteuses.

En informant de ma démission, j'ai attiré l'attention des administrations et des élus siégeant dans d'autres instances ; j'ai pointé du doigt des dossiers de demandes de subventions faulquinoises basées sur **des projets truffés de mensonges** dans le but d'obtenir le maximum d'argent public, dossiers qui s'avéraient ne plus être ceux de leurs promesses de campagne.

Je me suis battu pour instaurer la transparence, dénoncer des pratiques faulquinoises écartant tout débat, des pratiques basées sur la **censure et l'exclusion**. Des élus allant jusqu'à utiliser à vos frais le magazine communal, pour écrire des propos mensongers qui n'honorent pas leur fonction.

Avec ce numéro, je réponds à l'impatience de **l'adjoint au maire Alain LABRE** qui « *me harcèle depuis quelque temps de messages dans lesquels il s'étonne que je n'aie pas encore annoncé ma démission* ». Avouez que c'est fort car ce **même LABRE** il y a quelques semaines, demandait au maire de le démissionner, au lieu d'avoir le courage de le faire. L'appât du gain a été le plus fort, **681€/par mois, ça paye le loyer et ça aide à avaler des couleuvres**.

Enfin, je tenais à citer l'échange entendu entre le maire et un de ceux qui se verrait bien à sa place « *On a gagné, on a fini par le dégager* », il n'y a pas de plus belle affirmation pour corroborer tous mes propos. **S'il est une victoire, alors c'est une victoire à la Pyrrhus. L'avenir proche vous le confirmera.**

Au grand désespoir de ces élus, je n'abandonne pas l'équipe en place, je n'abandonne pas les faulquinois et les chémerois, je prends d'autres chemins celui du **Hérisson**, celui des publications. D'autres instances ont également fait appel à mes compétences, je les aide dans la mesure de mes moyens, les méthodes des élus faulquinois, malheureusement, ont fait des petits.

Contrairement à ces élus, je n'ai jamais craint nos rencontres, je n'ai jamais refusé de vous rencontrer, ainsi comme je l'ai toujours fait, vous trouverez-ci après toutes mes coordonnées. **Tél : 06 74 67 10 69 / Courriel : patrickbonnet2010@hotmail.fr / Adresse : 11, rue de la République, Faulquemont / Vous pouvez me retrouver sur facebook, mes blogs <https://patrickbonnet.org/> et <http://leherissonexpressionsdefaulquinois.e-monsite.com/>** **Patrick BONNET**

Le Hérisson ne s'alimente que de dons. Ceux-ci sont acceptés, votre anonymat est préservé.

Cela ne fait pas de vous un adhérent. Un reçu vous sera remis.



Voici quelques raisons de ma démission, telles que je les ai présentées à mes destinataires. Cette équipe mérite bien les deux bonnets d'âne que lui a attribué l'association des Elus Locaux d'Opposition (Aélo).



«Madame, monsieur, conseiller municipal depuis 2008 et communautaire depuis 2014, tête de liste de l'équipe minoritaire, je mets fin à ma présence dans un simulacre de démocratie, au muselage voulu et instauré par l'équipe municipale cru 2020. A notre initiative, élus dits d'Opposition, plusieurs demandes concernant des sujets différents mais toujours se rapportant à la commune ont été adressées au maire avec copie à ses colistiers. **Ces nombreuses demandes ont fait l'objet d'un refus systématique.**

❖ Ainsi, au prétexte «qu'ils ne peuvent être transmis à des tiers extérieurs», un des conseils de la commune s'arrange des rendus de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) pour prétexter que les dossiers et autres documents que nous demandons **ne sont pas communicables**. La combine (il n'y a pas d'autre vocabulaire pour justifier ce procédé) est d'obliger un recours par le demandeur (En l'occurrence la liste minoritaire) auprès du tribunal administratif pour contester cette décision. Si cette procédure est payante sur nos propres deniers, l'équipe majoritaire ne se prive pas d'utiliser le budget communal; de plus le temps moyen d'une telle procédure auprès du tribunal est de 18 mois. Sauf à admettre que les conseillers municipaux minoritaires, eux-mêmes des élus, soient considérés «tiers extérieurs», **la démocratie et le droit à l'information sont bafoués**. Par leur silence collégial **les élus de la majorité se rendent complices** de cette volonté délibérée d'écarter l'équipe minoritaire de toutes les affaires communales. **Ainsi m'ont été refusées les copies:**

❖ Dossier de candidatures au label «Commune ou ville sportive, Grand-Est». Nos demandes adressées à la présidente de la commission «SPORT», **l'adjointe Evelynne SPANNAGEL**, sont restées sans réponse. Les associations sportives, les élus de la commission des Sports, dont j'étais membre, n'ont jamais été associés à cet acte de candidature, ni n'ont jamais vu le contenu de celui-ci. **La demande de copie nous est refusée, et pour cause, l'acte de candidature a été fait sur des déclarations mensongères.**

❖ Etude synagogue: Lors du conseil municipal (13/12/2021), vos élus ont approuvé une étude sur les possibilités de transformation et d'extension de la synagogue en espace culturel. Cette étude payée sur le budget faulquinois a été confiée à deux organismes. Un ancien élu m'a appris qu'une étude avait déjà été faite, ce dont le maire s'est bien gardé de dire aux conseillers lors du vote. **Pourquoi payer pour ce qui a déjà été fait. La demande de copie de l'étude précédente nous est refusée.**

POURQUOI?

Attentif aux affaires communales depuis 2003 à travers mon rôle de correspondant de presse, puis de conseiller municipal depuis 2008, je déplore les usages contre l'éthique, les pratiques basées sur le mensonge de cette équipe municipale majoritaire, **avec cet exemple:**

❖ Des demandes de subventions, argent public, pour des projets communaux sont faites, sans respect de leurs promesses de campagne. Le maire **BIANCHIN** déclarait un jour : **« Il faut promettre aux faulquinois ce qu'ils veulent entendre, après on fait ce que l'on veut »**. Lors d'une réunion, **l'adjoint au maire Pierre BLANCHARD**, a fait ce commentaire : **« il y a une différence entre le dossier de demande de subventions et le projet présenté, car c'est le moyen d'obtenir le maximum de subventions »**. **Un mode opératoire, une doctrine déloyale des élus de l'équipe majoritaire que je ne cautionne pas.**

Véritable chambre d'enregistrement, les activités de ces élus sont soumises à l'omerta. Avec cette équipe, des élus mais aussi certains personnels ont des comportements qui ne sont pas compatibles avec leur fonction ni leur statut. **Exemples:**

❖ Des rappels à la loi sont fait à des particuliers pour des occupations du domaine public communal alors que pour les mêmes faits par d'autres administrés, les élus responsables ferment les yeux. Ces manières de faire créent deux catégories de citoyens. **Ces comportements d'élus, s'ils sont illégaux, sont aussi méprisables.**

❖ En ouvrant le couvercle d'une chambre télécom pour effectuer des travaux dans celle-ci alors qu'elle se trouvait sur le domaine public et alors que l'accès est réservé aux seuls professionnels habilités, **l'adjoint au maire Marcel MILAZZO et le conseiller municipal délégué Dominique RIOTTE** n'ont-ils pas agi en «hors la loi»? Le maire, pourtant, alerté devait mettre fin à leurs agissements coupables. Le lendemain, ces deux élus continuaient leurs travaux. **Par son inaction, le maire Bruno BIANCHIN a couvert les méfaits de ses deux colistiers... à la surprise des riverains.**

❖ La construction d'une maison d'un élu est entre les mains de la justice, le permis de construire semble comporter de nombreuses irrégularités.

❖ Une association s'intéresse à la gestion du centre de vaccination.

❖ **Président de la commission d'urbanisme, l'adjoint au maire Pierre BLANCHARD**, n'a jamais proposé à la vente un terrain communal constructible. **Depuis des années, ce terrain est loué à ses proches.**

❖ La synagogue et le terrain environnant avaient fait l'objet d'une proposition d'achat dans le but d'en faire un espace culturel, comme le promettait BIANCHIN en 2008 et en 2014. Étrangement **cette nouvelle équipe n'a pas donné suite à cet achat.**

POURQUOI? Serait-ce parce qu'au même endroit, une pharmacie a délocalisé son officine au grand dam du voisinage? Même pas une réunion publique pour avoir l'avis des riverains qui se plaignent d'avoir perdu en qualité de vue et **un terrain de jeux d'enfants.**

Dans ce dossier, vos élus **ont fait perdre aux faulquinois quelques 115 320€**. Ce dont aucun ne se vante. **Explications:**

Ce terrain appartenait à l'Évêché. La commune, qui avait un projet sur ce terrain incluant la synagogue, se devait d'acheter ce terrain vendu à la pharmacie d'autant plus qu'il a été bradé 5000€ de l'are au lieu de 8000€ [(29,95 ares x 8000€) – (29,95 ares x 5000€)]

une perte sèche de 89 850€. Vos élus ont tenté de vendre le restant du terrain aux vétérinaires pour 8000€ de l'are. Ils ont dû se résoudre à le vendre moins cher, les vétérinaires, ayant appris que la pharmacie avait obtenu un prix avantageux, ont, **à juste raison**, négocié le prix : [(16,98 ares x 8000€) – (16,98 ares x 6 500€)] **une nouvelle perte sèche de 25 470 €**. **Total des deux pertes:**

115 320€. **Assis dans l'herbe, des badauds aimaient cet endroit. Des bancs, un jeu pour enfants auraient suffi à leur bonheur.**

❖ On relèvera que si **vos élus ont fait un cadeau** en ne préemptant pas un terrain valant 8000€ et vendu 5000€, vos élus n'ont pas fait le même cadeau aux vétérinaires en leur vendant le terrain 6500€ au lieu de 5000€. Les vétos ont donc acheté leur terrain 25470€ de plus que celui de la pharmacie (6500€ - 5000€ = 1500€ x 16,98 ares). Pharmacie et vétérinaires auraient eu largement de la place sur l'ancien parking du LIDL, 50 mètres plus loin, de l'autre côté de la rue VIAUD **et surtout sans que cela** ne dérange les riverains qui n'auraient rien perdu en qualité de vue. Il se raconte qu'il y aurait eu **un deal entre le maire et un de ses adjoints de La REM**. Deal ou pas, **vos élus ont fait perdre 115 320€** d'argent à la commune. **Un nouvel espace de verdure détruit !**

❖ Le Sydème est réputé pour sa gestion calamiteuse par des élus. **L'ancien maire délégué de Chémery, Victor MICHEL** en était un des vice-présidents et représentait le DUF. Plusieurs fois, cet élu, **ancien colistier du maire BIANCHIN**, également vice-président du DUF, a été sommé de s'expliquer sur cette gestion, **sans succès**. Aujourd'hui, cet ancien élu **coule des jours heureux** dans sa commune de Chémery, laissant aux usagers du Sydème (**298 communes soit 370 000 habitants**), dont ceux de Faulquemont et de Chémery le coût d'une gestion qui a fait l'objet de nombreuses remarques de la Chambre Régionale des Comptes ; le dossier est toujours entre les mains de la justice.

❖ Cette équipe a signé, quelques semaines avant les élections municipales et dans le seul but d'être élue, **une charte avec une association environnementale**. Avec cette équipe, il n'y a jamais eu autant d'espaces boisés détruits, d'arbres coupés ...Véritables habitats pour oiseaux, insectes, mammifères, insectivores... (*Voir paragraphe plus haut sur «La synagogue et le terrain environnant»*).

❖ **Le comportement impoli**, grossier, insolent, indigne de sa fonction et l'impunité du responsable des services techniques en réunion de commission. Un de mes colistiers réclamait les derniers rapports de réunion, rappelant que le règlement indiquait que les réunions donnaient lieu à un compte-rendu dans les 15 jours. Les propos de cet agent communal ont été ceux-ci, sic: **«A force de réclamer les choses je fais tout le contraire et même si on doit me lapider sur la voie publique et qu'on me fasse un deuxième trou au cul le compte-rendu je m'assois dessus»**. L'absence de réaction des élus présents, **les adjoints au maire MILAZZO, KOPPERS, les conseillers municipaux DUPONT et BOULLEE, le maire BIANCHIN** (que la situation a fait rire), aucun de ceux-ci n'ont recadré cet employé indélicat manifestant ainsi le peu de respect qu'ils réservent à un élu de la liste minoritaire. Depuis, cet employé impoli, grossier, insolent... a été nommé ingénieur.

Cette équipe majoritaire use de pratiques pour lesquelles nous nous interrogeons, tant du point de vue de leur légalité que du silence qu'elles imposent, conséquence d'une farouche volonté à ne pas communiquer à l'ensemble des élus, voire à tous les habitants. Ce silence troublant ne peut que susciter des doutes : Y-aurait-il des choses qu'ils ne veulent pas voir mises sur la place publique **des affaires que ces élus veulent taire, cacher ... jusqu'à refuser nos demandes pourtant légitimes ?**

❖ D'audit du Centre de Soins Infirmiers dont les comptes sont plombés par un déficit abyssal depuis des années, maintenu la tête hors de l'eau par d'importantes subventions annuelles communales et de la CPAM (+ ou – 80 000€).

❖ De mise en concurrence de l'organisme qui gère des activités de loisirs et périscolaires de la commune et qui perçoit depuis des années environ 200 000€/an de la commune.

❖ De visite de la synagogue, alors que la commune va financer une énième étude sur son devenir.

❖ D'un dossier portant sur des travaux de la place du Marché. Nous avons appris que, lors de la réalisation de la place du Marché, les arbres avaient été surfacturés. Mon colistier a demandé le dossier complet des travaux de la place du marché. **Refusé**. **Ce refus crée la suspicion, quand bien même aujourd'hui, si fraude il y avait, il y aurait vraisemblablement prescription.**

Bien entendu, de nombreuses fois j'ai fait appel à la justice qui la plupart du temps m'a donné raison. Cela a un coût, pris sur mes propres deniers. **Deux dossiers sont encore en cours:**

❖ Sur le projet 2020 du village senior, une société de TP avait acté l'achat de plus de 9 hectares de terrain communaux, afin «d'aménagement». Simultanément, sur fonds de campagne municipale, le maire et ses colistiers ont candidaté à un concours organisé par l'ARS sur de l'habitat inclusif (Leur fameux village seniors). **De nos sources, ce projet n'avait aucune chance d'aboutir.** Par acte d'huissier, d'anciens élus ont demandé que le dossier de ce projet leur soit communiqué, ce à quoi le maire n'a même pas daigné répondre. Le fait d'avoir saisi le tribunal pour que nous soit remis ce projet **a curieusement fait renoncer** la société de TP alors qu'il lui suffisait de nous remettre celui-ci. A ce jour, nous n'avons toujours pas ce dossier. **Des documents déposés récemment dans ma boîte aux lettres vont nous permettre de relancer ce dossier monté sur la base de mensonges électoraux pour se faire élire.**

❖ Après le vote du règlement intérieur, l'équipe minoritaire a saisi le tribunal administratif estimant être privée des droits et des prérogatives des conseillers municipaux en matière d'accès à l'information et à la communication des documents administratifs. 16 mois plus tard, les élus de l'équipe majoritaire n'ont pas communiqué leurs réponses, durant ce temps le règlement continue à s'appliquer.

De nombreuses fois j'ai alerté des administrations, des services, des institutions, je n'hésite pas à informer les instances, à me renseigner, à chercher des informations, à exploiter tout ce qui est en ma disposition et à publier en toute transparence ce qui me semble ne pas aller dans le sens des intérêts des faulquinois et chémérois.

Nos seuls outils, hormis saisir la justice, sont la publication de commentaires sur des décisions communales via les réseaux sociaux, les messageries, sur mon blog, la publication d'un périodique communal, Le Hérisson, distribué dans vos boîtes à lettres (*A mes frais, je tiens à le préciser*). Mes publications ont le mérite d'informer les faulquinois et embarrassent ces élus qui, lorsqu'ils sont interpellés, ne savent pas quoi répondre. Pourtant, lorsque la transparence est là, les réponses sont faciles. La réponse du maire et d'élus à ceux qui le questionnent est étonnamment celle-ci : « *On ne peut pas faire ce que l'on veut, on a BONNET sur le dos sans arrêt* ».

A Faulquemont, toute forme d'opposition est devenue un acte de lèse-majesté. Devant le reproche de ses colistiers à ne pas condamner ou faire condamner mes écrits, le maire a publié, **aux frais des faulquinois**, un texte véritablement vindicatif m'imputant, sans en apporter les moindres preuves et explications, les pertes financières de la commune (562 000€) et me faisant passer pour un individu malade mental. Ce texte n'honore en rien son auteur et son équipe, les soutiens que j'ai reçus vont dans ce sens.

Cette équipe municipale majoritaire constitue une entrave au droit à l'information que vous êtes censés avoir, et surtout vous prive d'explications sur des réalisations et non réalisations de promesses de la campagne électorale de 2020. Combien de fois ai-je demandé de porter le débat sur la place publique, d'organiser des réunions publiques ? **Depuis 2008, il n'y en a jamais eu.**

Avec de tels procédés, faut-il s'étonner du peu d'intérêt que portent nos concitoyens à la politique ? Certes au regard de l'article 6 de la charte de l' élu local, j'ai quelque peu manqué à mes obligations en n'assistant pas aux séances du conseil municipal de ce nouveau mandat ; mais à force de mépris et de rejets, opposants nous sommes devenus des invisibles ou pour reprendre les mots utilisés à notre égard, **des tiers extérieurs**. Alors si notre présence n'était d'aucune utilité pourquoi notre absence ferait différence ?

Le comportement des élus de la liste majoritaire de Faulquemont, ainsi que décrit dans mon courrier, semble être en contradiction avec les autres articles de cette même charte. Chaque jour des personnes demandent plus de démocratie, d'informations, d'exemplarités, malheureusement avec les élus du cru 2020 de la commune de Faulquemont, **c'est tout un modèle qu'il faut revoir.**

Que faut-il attendre d'élus dont les promesses de campagne depuis 2008 n'ont été faites que sur la base du mensonge, la stratégie du maire s'appuyant sur ce slogan, sorti de sa bouche en 2008, en 2014, en 2020 : « *Il faut promettre aux gens ce qu'ils ont envie d'entendre* ».

Que faut-il attendre d'un adjoint au maire, profitant de son titre de président du conseil de la CPAM de Moselle, pour obtenir des **protections de santé** durant la période de crise sanitaire **à des fins électorales, alors que son statut de** représentant de la CPAM de la Moselle lui imposait de **servir en priorité des services, des structures manquant crucialement de ces équipements de protection.**

Voici quelques-uns des motifs qui sont à l'origine de ma démission. Malgré cela, je peux vous assurer que je continuerai d'agir en citoyen responsable, soucieux des dépenses publiques et dénonçant les mensonges et autres combines comme j'ai pu le faire jusqu'à maintenant. **PS:** Je ne peux terminer ce courrier sans évoquer le comportement méprisable des élus de la majorité lors d'un conseil municipal. Mon colistier, jeune élu, commentant une délibération, s'est vu faire l'objet de cette réflexion du maire: «*Vous feriez bien de prendre des cours d'élocution*». C'était l'hôpital qui se moquait de la charité. **Si cette réflexion a bien fait rire les colistiers du maire**, elle a fait l'objet de commentaires mécontents de l'auditoire témoin de ce mépris. **Ce qui nous a rassuré.**